

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 654-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale à monsieur Philippe Couillard, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} juillet 2004 au 16 juillet 2004 ;

— du ministre de la Santé et des Services sociaux à monsieur Pierre Corbeil, membre du Conseil exécutif, du 24 juillet 2004 au 8 août 2004 et du 28 août 2004 au 2 septembre 2004 ;

— du ministre de l'Éducation à monsieur Benoît Pelletier, membre du Conseil exécutif, du 10 juillet 2004 au 8 août 2004 ;

— du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche à madame Nathalie Normandeau, membre du Conseil exécutif, du 26 juillet 2004 au 3 août 2004 ;

— du ministre de la Sécurité publique à monsieur Jacques P. Dupuis, membre du Conseil exécutif, du 9 août 2004 au 29 août 2004 ;

— du ministre des Transports à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif, du 11 août 2004 au 29 août 2004 ;

— du ministre du Travail à madame Michelle Courchesne, membre du Conseil exécutif, du 19 juillet 2004 au 8 août 2004.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

42808

Gouvernement du Québec

Décret 655-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 303-2004 du 31 mars 2004, modifié par le décret n° 331-2004 du 7 avril 2004, soit de nouveau modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

« QUE le présent décret cesse d'avoir effet le 7 juillet 2004. ».

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

42809

Gouvernement du Québec

Décret 656-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001) prévoit que le gouvernement nomme le secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail après avoir obtenu un avis formel de cette dernière et que le secrétaire général est aussi le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :